

Inscription à la crèche La Souris Jaune : calendrier des démarches

Date	Démarche	Observations
avant le 30 avril	Les parents ayant un enfant inscrit à la structure communiquent à la directrice en réponse à son courrier, sur papier ou par mail, leurs besoins (jours & horaires) pour la rentrée de septembre. La directrice peut alors mettre à jour le planning de l'année à venir et évaluer les places restantes.	dans le cas où les parents ne donnent pas de réponse avant la date limite fixée, la place de l'enfant est radiée pour la rentrée suivante
mai	Après examen des préinscriptions, la directrice secondée de l'adjointe, contacte par téléphone les familles sur liste d'attente enregistrées chronologiquement afin de connaître leurs besoins pour la rentrée suivante. Dès lors qu'une place est accordée, les parents disposent d'un délai de 2 jours pour confirmer leur inscription RV est pris avec la directrice.	les demandes de place en crèche doivent donner lieu à une confirmation régulière de la part des familles (à la naissance de l'enfant puis 1 fois par trimestre environ). Les inscriptions ont une durée de validité de 6 mois - au-delà de ce délai toute demande non confirmée entraîne la radiation de l'enfant sur la liste d'attente.
juin/juillet	Les parents sont reçus à la crèche par la directrice afin de remplir le dossier d'inscription.	

NB : Les familles dont les inscriptions concernent les mois d'octobre et suivants auront dans la mesure du possible une réponse sur l'attribution des places à compter de mi-septembre. Janvier et les mois suivants ne sont pas prioritaires.

Ce tableau a été établi afin de préciser les différentes étapes d'admission en crèche, de palier aux problèmes des désistements pour la rentrée de septembre et de donner des délais précis aux familles qui entament une démarche d'inscription.

Document réactualisé le 20/06/2014.

Signature : Florence BAERT – directrice de la crèche.